

Programme de gestion d'actifs TD

Prospectus simplifié

Profil du Portefeuille

PORTEFEUILLES GÉRÉS TD

Portefeuille géré TD – revenu

Le 29 octobre 2007



Fonds Mutuels

Portefeuille géré TD – revenu

Détail du Fonds

Type de Fonds	Répartition stratégique de l'actif
Titres offerts	Parts de la Série Investisseurs Parts de la Série Plus Parts de la Série H Parts de la Série K
Date de création	Série Investisseurs – Le 12 novembre 1998 Série Plus – Le 1 ^{er} novembre 2005 Série H – non offerte au public avant la date du présent prospectus Série K – non offerte au public avant la date du présent prospectus Le Portefeuille a été créé le 31 juillet 1998.
Admissibilité à titre de placement pour les régimes enregistrés	Admissible pour les régimes enregistrés
Frais de gestion	Les frais de gestion annuels du Portefeuille à l'égard de chaque série varieront, mais ne pourront excéder les pourcentages indiqués ci-après de la valeur liquidative moyenne de ces parts. Les frais de gestion comprennent également les frais de gestion proportionnels des fonds sous-jacents. GPTD paiera la totalité des frais d'exploitation du Portefeuille. Série Investisseurs – jusqu'à 2,10 % Série Plus – jusqu'à 1,60 % Série H – jusqu'à 2,10 % Série K – jusqu'à 1,60 % Le RFG de chaque série ne peut excéder les pourcentages indiqués ci-après de la valeur liquidative moyenne de ces parts calculée annuellement. Le RFG comprend également les frais proportionnels, à l'exception des frais liés aux opérations de portefeuille, des fonds sous-jacents. Série Investisseurs – 2,10 % Série Plus – 1,60 % Série H – 2,10 % Série K – 1,60 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à produire un niveau de revenu modéré tout en préservant le capital d'investissement et la liquidité des placements et en offrant un certain potentiel de plus-value du capital.

Le Portefeuille fait principalement des placements en parts des Fonds mutuels TD, en mettant l'accent sur les fonds communs de placement (FCP) qui offrent un potentiel de revenu. Le Portefeuille peut également investir directement dans des certificats de placement garanti, des obligations émises par les gouvernements canadien et provinciaux et dans des obligations à coupons détachés.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs a recours à l'affectation stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental. La répartition de l'actif du Portefeuille sera généralement de 60 % à 80 % de revenu fixe et de 20 % à 40 % de titres de participation. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, sont utilisés lors du calcul de l'actif du Portefeuille, comme GPTD le juge approprié.

Le conseiller en valeurs :

- surveille les répartitions d'éléments d'actif faites dans les fonds sous-jacents afin de s'assurer que les répartitions sont effectuées conformément aux fourchettes de répartition de l'actif indiquées ci-dessus;
- lorsqu'il faut déterminer la répartition de l'actif du Portefeuille dans les FCP, il considère les objectifs de placement et les stratégies de placement du fonds sous-jacent ainsi que son rendement passé et la volatilité historique dans le but de détenir un ensemble diversifié de FCP qui convient au Portefeuille.

Le Portefeuille peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de l'actif net du Portefeuille au moment où ces titres étrangers sont achetés. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, sont utilisés lors du calcul du contenu du Portefeuille en titres étrangers, comme GPTD le juge approprié.

GPTD peut modifier le pourcentage des placements détenus par le Portefeuille dans un FCP ou changer les FCP dans lesquels le Portefeuille investit, chaque fois sans avoir à donner un avis aux porteurs de parts.

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille géré TD – revenu. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Portefeuilles du PGA TD daté du 29 octobre 2007. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Portefeuilles du PGA TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Portefeuille à notre discrétion, sans avis ni approbation.

Pour plus de renseignements au sujet du processus d'affectation de l'actif, voir *Stratégies de placement* sous la rubrique *Votre guide pour la compréhension des profils de Portefeuille*, dans la première partie du présent document.

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le présent Portefeuille investit dans une variété de FCP, ce qui aide à réduire la volatilité; par contre, il en résulte que le rendement du Portefeuille dépend directement du rendement des fonds dans lesquels il investit. Les risques découlant d'un placement dans le présent Portefeuille sont semblables aux risques d'un placement dans les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille assume les risques auxquels est exposé un fonds sous-jacent proportionnellement à son placement dans ce fonds.

Les risques pouvant s'appliquer au Portefeuille comprennent le :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux fiducies de revenu
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux grands investisseurs
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux changements fiscaux

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Portefeuille, sont décrits à la rubrique *Risques spécifiques aux Fonds* de la première partie du présent document.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Un investissement dans le Portefeuille peut convenir pour les épargnants disposés à investir à moyen terme qui :

- recherchent une exposition accrue aux marchés internationaux
- préfèrent confier à des gestionnaires professionnels le soin d'établir le choix et la composition de leurs placements ainsi que d'effectuer le suivi de leurs placements

Le présent document contient de l'information propre au Portefeuille géré TD – revenu. Il devrait être lu en même temps que le reste du prospectus simplifié des Portefeuilles du PGA TD daté du 29 octobre 2007. Le présent document ainsi que le document qui contient de l'information générale sur les Portefeuilles du PGA TD constituent ensemble le prospectus simplifié.

- veulent surtout du revenu combiné à une croissance modérée du capital
- sont disposés à accepter un niveau de risque allant de faible à modéré

Politique en matière de distributions

En ce qui a trait aux parts de la Série Investisseurs et de la Série Plus, le Portefeuille peut effectuer des distributions du revenu net trimestriellement ou à d'autres moments. En ce qui a trait aux parts de la Série H et de la Série K, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution mensuelle constituée du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. En ce qui a trait à toutes les séries, si les distributions effectuées au cours d'un exercice sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Portefeuille pendant l'exercice, le Portefeuille effectuera une distribution additionnelle en décembre.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Les FCP paient des frais imputés à leur actif. Cela signifie que les épargnants d'un Portefeuille assument indirectement ces frais en raison d'une diminution des rendements.

Le tableau ci-dessous a pour objet de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans ce Portefeuille par rapport au coût d'un placement dans d'autres FCP. Cet exemple suppose que i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Portefeuille pour les périodes indiquées; ii) votre investissement a maintenu un rendement annuel de 5 %; et iii) le RFG du Portefeuille pour les parts des Séries est, au cours des dix derniers exercices, demeuré identique à celui du dernier exercice.

Bien que vos frais réels puissent être supérieurs ou inférieurs, si on se fonde sur ces hypothèses, vos frais seraient les suivants :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Série Investisseurs	21,32 \$	67,21 \$	117,81 \$	268,16 \$
Série Plus	16,30 \$	51,38 \$	90,05 \$	204,99 \$
Série H*	–	–	–	–
Série K*	–	–	–	–

*Aucune part n'a été émise en date du présent prospectus simplifié.

Se reporter à la rubrique *Frais* de la première partie du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des coûts reliés à un placement dans le Portefeuille qui ne sont pas compris dans le calcul du RFG.

Programme de gestion d'actifs TD

GÉRANT

Gestion de Placements TD Inc.

ADRESSE D'ENVOI

Gestion de Placements TD Inc.
Toronto-Dominion Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
C.P. 100
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

TÉLÉPHONE

1-800-409-7125 (français)
1-800-386-3757 (anglais)
1-800-288-1177 (chinois)

INTERNET

Site : www.tdassetmanagement.com
Courriel : td.mutualfunds@td.com

EN PERSONNE

Visitez votre succursale de TD Canada Trust.

Les Fonds mutuels TD et le Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Fonds mutuels TD, Programme de gestion d'actifs TD et PGA TD sont des marques de commerce de La Banque Toronto-Dominion, utilisées sous licence.



Fonds Mutuels